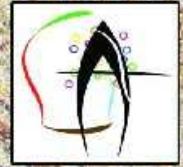




CODESRIA



CODESRIA

13

ḡmḡ

Assemblée générale
General Assembly
Assembleia Geral
الجمع العام الثالث عشر

L'Afrique et les défis du XXIème siècle
Africa and the Challenges of the Twenty First Century
A África e os desafios do Século XXI

إفريقيا وتحديات القرن الواحد والعشرين

VERSION PROVISOIRE
NE PAS CITER

**Les *broderlands* en Afrique : état, enjeux et défis
pour le désamorçement des frontières coloniales
et l'intégration africaine (1960-2010)**

Sourna Loumtouang Erick
Université de Ngaoundéré

5 - 9 / 12 / 2011

Rabat Maroc / Morocco

Introduction

Déjà un demi-siècle que l’Afrique est indépendante. Cinquante ans, que les armées et les administrations coloniales ont quitté le continent. Cinquante années marquées d’un lourd héritage qu’il convient aujourd’hui de revisiter, de questionner et d’assumer avec objectivité et sagacité. Le monde bouge, et l’Afrique devrait se mouvoir avec lui, sans complexe, sûre d’elle et prête à assumer les nouveaux défis de ce siècle à grande vitesse, où, seuls des blocs homogènes et soudés pourront tirer leur épingle du jeu. Mais, avant d’y arriver, l’héritage colonial est important, et, celui-ci remet sur la sellette l’impact des frontières sur la dynamique endogène du continent. Une occasion idoine, pour réfléchir sur l’état, les enjeux et les défis en matière de gestion des borderlands, afin d’atteindre l’objectif tant souhaité d’intégration africaine.

Les débats inhérents à ces tracés font partie des questions sans cesse réactualisées par l’historiographie de la postindépendance. Sous la plume d’intellectuels de tout bord, la réalité frontalière de l’Afrique a été décryptée sous toutes les coutures. Des approches géographiques aux démarches anthropologiques et historiques en passant par des lectures sociologiques et économiques, la plupart de ces travaux ont eu pour dénominateur commun de voir dans la nature de ces « lignes arbitraires » et « exogènes » la cause principale des crises sociopolitiques, l’état de sous-développement, et le piétinement du processus d’intégration continentale.

Certains intellectuels ont préconisé une révision pure et simple de ces tracés frontaliers, en faisant fi du principe d’intangibilité consacré par l’OUA en 1964¹. Car, les frontières africaines, telles qu’elles avaient été imaginées et tracées, faisaient abstraction des réalités ethnique, linguistique, et culturelle propres aux populations africaines. Dans cette perspective, la poussière d’Etats nés du maillage de Berlin avaient des frontières conflictogènes, peu viables, et par conséquent incompatibles avec les préoccupations de développement. Cette pensée de Herskovits résume assez bien cette vision des faits. Lui qui pense que, le tracé des frontières du continent fait remarquer « l’indifférence aux réalités ethniques manifestée par ceux qui ont procédé à la partition de l’Afrique »².

Si une telle approche a animé pendant plusieurs décennies le débat sur la nature des frontières du continent, et leurs conséquences sur la dynamique endogène de l’Afrique, la présente contribution se propose d’en faire une nouvelle lecture.

¹ Dans ce registre, on peut citer Ali Mazrui (Kenya), Wole Soyinka (Nigeria), Richard Cornwell. Pour plus de précision consulter A. Asiwaju, 1999, « Fragmentation et intégration : quel avenir pour les frontières africaines ? », Bamako, Unesco, communication présentée au colloque : des frontières en Afrique du XII e au XXIe siècle, p. 73.

² M. J. Herskovits, 1965, *L’Afrique et les africains*, Paris, Payot, p. 42.

Il s'agit de démontrer que, l'instabilité permanente des espaces frontaliers en Afrique est la résultante d'une absence de politique efficiente de sécurisation et de développement.

La problématique de gestion des frontières héritées de la colonisation en ce XXI^e siècle apparaît comme un véritable *challenge* pour l'Afrique indépendante. Mieux, la mise en place des mécanismes visant à les viabiliser résonne comme une évidence apodictique pour la stabilité des pays du continent et une redynamisation du processus d'intégration³.

En effet, peu d'auteurs ont consacré des travaux à la politique de gestion de ces espaces périphériques sous la problématique corrélationnelle de la sécurité et du développement. En dehors des travaux d'Antony Asiwaju⁴, quelques contributions ont accordé un primat à la nature de la frontière. Elles se sont attardées à mettre en exergue comme Boggs « la bonne » et la « mauvaise frontière »⁵, en focalisant leurs analyses sur les conflits territoriaux entre Etats, la criminalité transfrontalières, la contrebande, conséquences en aval d'une difficulté supposée des populations africaines à vivre dans les territoires exigus des Etats indépendants. Elles ont dans ce sens mis en sourdine les raisons fondamentales de l'instabilité des périphéries en général et des *borderlands* en particulier.

Penser ainsi qu'on pourrait imputer à l'artificialité des frontières africaines le mobile principal de l'état de sous-développement des Etats et des conflits de frontières au lendemain des indépendances, c'est traiter le problème des frontières en Afrique avec beaucoup de légèreté. Car, s'il faut accepter le caractère arbitraire de celles-ci, il faut tout de même reconnaître que plus de 80% des frontières mondiales découlent d'une imposition. Pour Boutros Boutros Ghali, « si les frontières africaines sont artificielles, il faut aussi reconnaître que presque toutes les frontières du monde le sont »⁶. Par conséquent, tout tracé est par nature arbitraire, c'est la politique qui soutend sa gestion qui fera d'elle une bonne ou une mauvaise frontière. A bien penser, il n'existe pas de bonnes et de mauvaises frontières. Il n'existe que des frontières sécurisées et viables et d'autres négligées et instables.

Le chemin parcouru en cinquante années nous permet donc de nous poser les questions suivantes : la nature conflictuelle des frontières africaines n'est-elle pas le fait de leur négligence en matière de développement ? Que faire pour rendre les frontières d'Etats africains viables, sûres et favorables à l'intégration ?

³ Dans l'optique de la viabilisation des frontières africaines des efforts sont à louer en l'occurrence la mise en œuvre du « programme frontière de l'Union Africaine », la conceptualisation et la mise en œuvre de la notion de « pays frontière » en Afrique de l'Ouest.

⁴ Asiwaju, 1989.

⁵ S. W. Boggs, 1940, *International Boundaries: a Study of Boundaries Functions and problems*, New York.

⁶ Boutros Boutros Ghali, cité par E. Sourna Loumtouang, 2010, « Sécurisation des frontières du Cameroun : cas de la politique de développement de Darak (1985-2010) », Thèse de Master Recherches en Histoire, Université de Ngaoundéré, p. 4.

Contribution historique, la présente analyse poursuit deux finalités : Elle s'attarde à prouver que l'artificialité des frontières n'est pas un décret sous développementaliste *ad libitum* et que l'intégration continentale et la sécurisation des Etats passent par une refondation des politiques de sécurisation aux frontières. Car on ne peut intégrer que ce qui est identique et stable. Par conséquent, si le développement n'est pas harmonieux au niveau des périphéries, comment le serait-il au niveau du centre ? Peut-on prétendre à l'intégration en négligeant la sécurité et le développement au niveau des périphéries ?

L'analyse se structure donc de la manière suivante : la première partie interroge dans une approche chronologique la naissance des frontières africaines dans un contexte mondial, celui du XIXe siècle marqué par l'aventure coloniale. L'objectif est de prouver que tout tracé de frontière est arbitraire et que l'artificialité n'est pas un décret de sous développement. En deuxième analyse nous examinerons les politiques de gestion des zones frontalières des Etats africains des indépendances jusqu'à nos jours. Cette seconde approche aura pour objectif de prouver que la faillite des jeunes Etats dans la construction des nations a créé des irrédentismes et le sous développement des périphéries a entraîné des inégalités régionales dont l'écho aujourd'hui est la sécession au niveau de certains Etats (Sud Soudan). Enfin, la troisième articulation de l'analyse s'attachera à prouver que l'intégration continentale passe par une viabilisation aussi bien des espaces centraux que des périphéries.

I- Génèse des frontières africaines : l'artificialité, facteur de sous-développement ?

Les frontières actuelles de l'Afrique sont une mémoire. Elles véhiculent une charge historique certaine, car elles sont le résultat d'une histoire particulièrement tumultueuse, construite du contact belliqueux entre l'Afrique et l'Europe à la fin du XIXe siècle. Le dessein de cette partie introductive à l'analyse, est d'aborder la naissance des frontières des Etats africains et de s'interroger sur l'artificialité de celles-ci comme déterminant ou non de l'état de sous-développement du continent africain.

- **Les frontières africaines : produit du processus colonial**

L'histoire des frontières de l'Afrique recouvre une triple dimension. Elle combine à la perception africaine précoloniale de la notion de limite, l'impact de la pénétration de l'islam au Sud du Sahara et le tournant que constitue la colonisation pour les sociétés africaines à l'ère contemporaine. De ces trois moments, la colonisation s'impose certainement comme la séquence historique la plus importante.

L'intérêt que manifeste l'Europe pour l'Afrique est remarquable au cours de l'histoire. En effet, depuis le XVe siècle, les côtes africaines ont été longées tour à tour par les

Portugais, les Espagnols, les Anglais, les Hollandais, et les Français. Cependant, la présence européenne ne se limite qu'aux côtes où furent installés comptoirs et fortins. D'ailleurs, « la signification des implantations littorales est, en fait donnée, par la toponymie, côte de l'or, Côte d'Ivoire qui rappelle à propos ce qui intéressait les européens en Afrique »⁷. En quête d'articles divers, ils ne se seront jamais aventurés dans *l'hinterland*, en dehors des grands voyages d'exploration du XIXe siècle comme ceux de Barth, Denham, Clapperton, Nachtigal, René Caillé et bien d'autres.

Cependant, les nombreux progrès scientifiques et techniques qui caractérisent le XVIIIe siècle en Europe seront une sorte de catalyseur qui poussera celle-ci à conquérir de nouveaux marchés, de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières pour l'industrie en pleine expansion, mais aussi de nouvelles terres pour l'accueil de son excédent de population (Algérie). C'est dans cette perspective qu'il faudrait comprendre cette pensée célèbre de Jules Ferry, qui, comme une cloche, sonnait le début de l'expansionnisme européen en Afrique. Il dit en substance :

La politique coloniale est fille de la politique industrielle. La consommation industrielle est saturée . il faut faire surgir des autres parties du globe de nouvelles couches de consommateurs, sous peine de mettre la société européenne en faillite⁸.

De plus, la révolution française, véhicule de la notion d'humanité marque fortement les nations européennes, elles se sentent investi de la mission civilisatrice, qui comme un impératif catégorique leur confère la responsabilité de sortir du joug de la barbarie les « peuplades primitives » de la *terra incognita* africaine. C'est donc ces différents facteurs qui, déguisés sous l'aspect du philanthropisme (mettre un terme à l'esclavage) et de l'évangélisme, conduiront l'Europe à la conquête et à l'assujettissement du berceau de l'humanité.

Ainsi, le XIXe siècle dans l'histoire de l'Afrique représente une ère de grands bouleversements, ceux-ci consécutifs au *scramble of Africa*, période pendant laquelle l'impérialisme européen sur le continent se meut en une sorte de conquête effrénée et de constitution de sphère d'influence (AEF et AOF, Afrique britannique). La ruée vers l'Afrique

⁷ P. Guichonnet, C. Raffestin, 1974, *Géographie des frontières*, Paris, Fayard, p. 114.

⁸ Jules Ferry cité par, C. Bouquet, 2003, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne », *Les Cahiers d'Outre-mer* [En Ligne], 222 | Avril-Juin, mis en ligne le 13 février 2008, URL: <http://com.revues.org/index870.html>.

sonne le glas des hégémonies politiques précoloniales et par conséquent un remembrement territorial. C'est pendant cette période qui va de 1885 à 1900 que la quasi-totalité des frontières africaines vont être dessinées.

Des rivalités aux concessions en passant par diverses compensations et tractations coloniales, l'Afrique sera compartimentée et balkanisée par la loi de l'occupant. Son partage se fera sans les Africains. La carte de l'Afrique en 1960 est dès lors semblable à un amoncèlement d'Etats hétéroclites établis sur des bases anarchiques, faisant fi des considérations propres aux populations vivant sur le continent. Cette métaphore d'André Glucksman saupoudrée d'une bonne dose d'humour traduit fort bien cette réalité. Il dit en substance :

Contemplez la mappemonde : avec ses frontières taillées au cordeau, l'Afrique des Etats semble être créée des divagations d'un Dieu-géomètre devenu fou [...] La carte n'a pas de territoire. Elle rappelle seulement la page blanche sur laquelle, à la règle et au compas, divers établissements européens se partagèrent, au XIX^e siècle, un continent. Les armées coloniales parties, les frontières sont restées⁹.

Ainsi, de ce processus de partage symbolisé par la conférence de Berlin (novembre 1884- février 1885) naîtront comme un legs, les frontières des jeunes Etats africains au lendemain des indépendances selon le processus de *l'utis possidetis juris*¹⁰. A titre d'exemple, les frontières de la République du Cameroun sont un héritage séculaire, résultat de la triple colonisation allemande et franco-britannique, les frontières du Congo, du Tchad, du Gabon et de la RCA sont au même titre des reliques coloniales. Cependant, la foule de problèmes qui émergent sur ces frontières peu après les indépendances font de ces tracées un champ d'étude fécond. Beaucoup voient en ces limites exogènes et imposées, la cause majeure d'instabilité sociopolitique, de désir de reterritorialisation, de déterritorialisation et de sous-développement de l'Afrique.

⁹A. Glucksman, cité par Sourna, 2010, p. 4.

¹⁰ Principe de droit international qui consiste à fixer les frontières en fonction des anciennes limites administratives internes à un État préexistant dont les États nouveaux accédant à l'indépendance sont issus

- **L'artificialité des frontières africaines déterminant ou non de l'état de sous-développement du continent ?**

Les frontières restent des constructions sociales complexes, qui s'accommodent rarement de conceptions théoriques rigides. Ce sont des césures géopolitiques utilitaristes, qui obéissent d'abord à la logique et aux desseins de ceux qui en sont les auteurs ou les traceurs. Leur caractère passionnel, et la foule de conflits qu'elles engendrent nous amène à nous poser la question suivante : comment penser de manière objective et scientifique les frontières africaines, sans perdre de vue les défis de viabilisation de ces limites héritées de la colonisation et l'objectif d'intégration africaine ? Cette interrogation est fondamentale et permet d'avancer sur le plan théorique dans la recherche de solutions aux problèmes de sécurisation d'Etats et d'intégration en Afrique.

Pendant plusieurs décennies, la grille de lecture et l'approche opératoire des réflexions sur les frontières africaines ont accordé un primat à l'artificialité et aux effets de la colonisation, comme déterminants de l'état de sous développement du continent. L'insuffisance de ces analyses se situe à deux niveaux.

Premièrement, elles sont influencées par le contexte, celui de la postindépendance immédiate où les Etats africains sortent à peine d'un siècle et demi de domination, dans un environnement où les nationalismes sont véhéments. Aussi, souffrent-elles d'une propension très forte à imputer à ces limites la cause de tous les maux qui affublent l'Afrique à cette période. Or, comme le mentionne si bien Catherine Coquery Vidrovitch, la frontière est « un facteur très complexe dont il faut bien entendu tenir compte, mais qu'il faut se garder de transformer en causalité »¹¹.

Mais, ce qu'il convient de préciser c'est que, en dépit du principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, aucun Etat n'a pris l'initiative de délimiter ses frontières pour éviter des conflits avec d'autres Etats. Selon l'acte constitutif du *programme frontière* de l'UA moins d'un quart des frontières africaines sont démarquées. Cet état de chose nous permet de poser les postulats suivants :

- La convoitise d'un Etat vis-à-vis d'un territoire frontalier n'est exacerbée que lorsque l'Etat en face n'a pas une politique efficiente de matérialisation de sa présence sur le terrain.
- Si les frontières africaines en général sont démarquées, et si l'Etat auquel appartient un territoire frontalier disputé y implante de manière visible son

¹¹ C. Coquery-Vidrovitch, « Histoire et perception des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle », Bamako, Unesco, communication présentée au colloque : des frontières en Afrique du XII e au XXIe siècle, 1999, p. 49.

administration et impulse le développement, ceci réduit potentiellement les risques de conflits entre Etats se partageant les mêmes frontières. Dans la mesure où, le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation condamne vigoureusement le viol du territoire d'un Etat par un autre Etat.

- Le développement individuel ou collectif des zones frontalières par les Etats est à la fois un gage de sécurité intérieure mais aussi un élément qui dissipe les risques de conflits entre deux Etats se partageant les mêmes frontières.

Ce qu'il convient de dire, c'est que les événements de contestation de ces tracés, qui apparaissent pour certains comme une remise en cause sont un phénomène normal. Ceci dans le sens où, un tracé neuf, lorsqu'il a été imposé et entériné sans prendre en compte le tissu humain, ne fait jamais l'unanimité chez les populations qu'il divise. Il y'a toujours une tendance à contester la nouvelle limite par les acteurs du bas (populations). Car, la frontière est chargée de nouvelles fonctions à savoir la fonction légale, la fonction fiscale, la fonction de contrôle . des réalités éminemment restrictives pour des populations dont la mobilité est un facteur de survie et d'identité (pasteurs nomades, commerçants, Touaregs, etc.). Ici, interviennent les concepts pertinents de « frontière » et de « temps historique » dans le processus d'édification d'Etat-nation en Afrique.

La rupture spatiale que traduit la ligne frontière est aussi une rupture temporelle. Les ethnies africaines divisées par les frontières coloniales n'ont plus la même dynamique historique, leur nouveau territoire devient leur nouveau destin, il devient vecteur d'appartenance et d'identification. Il crée une nouvelle nationalité, la nationalité républicaine née avec l'Etat, aux antipodes de la nationalité ethnique, donnée atavique. Il appartenait aux Etats soucieux de se consolider au lendemain des indépendances de mettre en place une politique de construction nationale, axée sur la sécurisation des frontières et leur développement. L'intérêt de cette démarche était de consolider l'idée d'appartenance à un territoire, afin de créer un sentiment national et de lutter contre les inégalités régionales. Les zones frontalières au même titre que les territoires du centre devaient bénéficier de plus d'attention en matière de développement.

Autrement dit, il fallait « périphériser » le développement pour éviter les irrédentismes et les désirs de recomposition d'espaces précoloniaux homogènes, dans un environnement africain où le transnationalisme ethnique était encore incandescent.

L'exigence principale était donc que :

Le pouvoir central afin de donner la meilleure cohérence à l'espace contrôlé, réduit les différences, atténue les contrastes pouvant exister entre les parties du territoire, consolide les liens entre une région excentrique et l'ensemble national. Les mesures à prendre sont d'ordre technique, matériel ou humain selon que les obstacles à l'intégration nationale sont physiques-discontinuité territoriale-ou humains-diversité ethnique ou linguistique, inégalités économiques régionales.¹²

Cette démarche d'encadrement et d'arrimage des périphéries au centre devait permettre à l'Etat de contrôler toute l'étendue de son territoire et d'aboutir à l'édification de véritables Etats-nations appréhendées comme : «un groupe d'Hommes établi sur un territoire défini, qui forme une communauté politique et se caractérise par la conscience de son unité et sa volonté de vivre en commun »¹³. La conscience nationale devait ainsi prendre le pas sur la conscience ethnique.

A titre d'exemple, l'Hutu Rwandais devait plus être attaché à son compatriote Tutsi qu'à son frère Hutu Burundais. Il ne s'agit nullement ici de décréter un nihilisme ethnique encore moins un chauvinisme, nous pensons que les cadres pertinents dans lesquels pouvaient s'exprimer cette appartenance ethnique étaient les rassemblements culturels à caractère transnational¹⁴.

Deuxièmement, ces réflexions ont orienté les débats et les recherches de solutions vers des directions qui relevaient de l'utopisme plus que de la réalité, dans la mesure où, elles ont préconisé une redéfinition des frontières du continent allant aux antipodes de l'OUA.

Or, reconstruire l'Afrique sur des bases ethniques et affinitaires n'est pas en soi une solution durable car, même les Etats avec deux groupes ethniques ont connus au cours de l'histoire récente du continent de graves crises (génocide Rwandais en 1994). Au contraire,

La richesse et la créativité d'un pays reposent non pas sur l'homogénéité d'un seul peuple, mais au contraire sur

¹² G. Dussouy, 2006, *les théories géopolitiques (Traité de Relations internationales (I))*, Paris, l'Harmattan, pp. 221-222.

¹³ Voltaire, cité par J. Ziegler, 1980, *Main basse sur l'Afrique*, Paris, Edition du Seuil, p. 33.

¹⁴ Nous entendons par rassemblement culturel à caractère transnational, des regroupements ethniques et culturels dont le but est d'exalter le souvenir et la survie de la culture d'une ethnie qui a été divisée par les frontières coloniales. On peut prendre dans ce cadre le *Tokna Massana* qui désigne le rassemblement culturel des Massa du Cameroun et du Tchad, le *Labi* (regroupement culturel des Gbaya du Cameroun et de Centrafrique).

l'hétérogénéité des régions, des paysages, des histoires, des cultures. C'est ce qui permet à un pays d'organiser un marché national fait de multiples complémentarités et d'inventer une culture faite de syncrétismes complexes¹⁵.

Aujourd'hui, malgré la redéfinition de certaines frontières, la naissance de nouveaux Etats (Sud Soudan), l'instabilité n'a jamais quitté le continent, les Etats n'ont pas réussi dans leurs politiques de cohésion et d'unité nationale. L'Afrique est un foyer de turbulence, elle est « le théâtre de près de la moitié des conflits dénombrés dans le monde »¹⁶.

Revenant sur la question d'artificialité il convient de dire que toutes les frontières sont des créations géopolitiques qui ont une histoire. Aucun tracé ne s'impose par la nature, une frontière découle toujours d'un choix utilitariste. Pour Boilley,

Toute délimitation est arbitraire. Les populations qui vivent sur le territoire délimité sont rarement consultées quant au tracé des frontières. Aussi, toutes les frontières ont une part d'artificialité, d'arbitraire. Ce sont des constructions géopolitiques, elles ont une histoire¹⁷.

L'artificialité n'est donc pas un décret de sous-développement *ad libitum*, encore moins une réalité qui scelle un déterminisme à la conflictualité dans les périphéries et les zones frontalières. A titre illustratif, les frontières d'Amérique du Nord en l'occurrence celles du Canada et des Etats-Unis, rappellent à souhait la poussée des Yankees et la conquête du Far West. Ces tracés sont au même titre que les frontières africaines des reliques d'une géographie européenne agressive, elles ont été tracées par une Europe expansionniste en quête d'espace et de richesses au détriment des populations indigènes qui ont été massacrés et parfois contraintes à vivre dans des réserves (Indiens). Pourtant, les Etats Nord américains sont de nos jours les plus évolués de la planète. Epiloguer longuement et penser à une révision des frontières africaines ne serait à coup sûr pas la solution. Le débat principal réside plutôt dans la nécessité impérieuse pour les Etats africains de refonder leur politique de frontière. Car, ceux-ci ont négligé certains paramètres importants dans la construction des Etats-nation au lendemain des indépendances. Peu d'Etat ont mis en place une politique

¹⁵ Coquery-Vidrovitch, 1999, p. 46.

¹⁶ M. Lebedev, 2003, « Vers la renaissance du continent », *In Géopolitique africaine*, n° 12, Automne-Octobre 2003, p. 19.

¹⁷ P. Boilley, 2005, Conférence sur « les Frontières en Afrique », intervenants : Pierre Boilley, Serge Michailof, Henri Médard ; Modérateur : Sakamandé, Paris.

de sécurisation efficiente axée sur le développement des périphéries et leur arrimage au territoire du centre.

II- La politique de gestion des borderlands en Afrique (1960- 2010)

Il est question dans cette séquence d'analyser les politiques de gestion des zones frontalières en Afrique, des d'indépendances à 2010. Par souci de précision nous accorderons un choix à la politique camerounaise des frontières, mais avant d'y arriver, une nécessité s'impose, celle de faire une clarification conceptuelle.

- **Définition des concepts de l'étude**

L'expression *Borderlands* est un terme anglais composé de deux mots à savoir *border* et *land*. Le lexème *border* renvoie à l'idée d'extrémité, d'éloignement, et de rebord. Il s'apparente, à la limite, à la frontière. Ici, il faudrait entendre par frontière « une limite de caractère international établie en vertu d'un traité, d'une négociation, d'un règlement juridictionnel ou arbitral et dont l'existence matérielle sépare des espaces territoriaux voisins où s'exercent des souverainetés différentes »¹⁸.

Le mot *land* quand à lui est polysémique, il peut désigner le fait de se poser (avion), d'aborder (navire). Mais dans l'esprit de cette contribution, il fait référence à l'idée d'espace, de terre, de sol, de pays. On remarque dans cette définition, un attachement assez poussé pour la notion de territoire et de terroir, vecteur d'appartenance et d'identification. D'où les expressions comme Native land (terre natal), fatherland (patrie), etc.

Pour faire la synthèse, dans cette analyse, l'expression *borderlands* est l'équivalent en français de l'expression « zone frontalière ». Elle qui désigne de façon très simpliste la zone située près d'une frontière internationale. Elle est pour Paul Guichonnet et Claude Raffestin « une zone de densité et de profondeur variable selon les rapports d'interdépendance auxquels donne naissance la proximité de deux espaces considérés »¹⁹, cette définition établit de manière très significative la notion d'interaction et de réciprocité dans l'influence de deux systèmes situés de part et d'autre d'une frontière internationale. Cette définition cadre bien avec la particularité des frontières du continent qui ont divisé des solidarités ethniques, linguistiques et commerciales. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre la vision de Saïbou Issa pour qui la zone frontalière désigne « la zone de contact et d'interactions

¹⁸ "Frontière", Microsoft® Études 2008 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

¹⁹ Guichonnet et Raffestin, 1974.

économiques, sociales et culturelles entre des peuples situés de part et d'autre d'une frontière internationale»²⁰.

La récurrence de l'expression « sécurisation » dans cette recherche exige que celui-ci soit défini et placé dans le contexte de cette analyse. Du latin *securitas*, qui signifie « sûr », la sécurité désigne un état d'esprit confiant et tranquille d'une personne qui se croit à l'abri du danger²¹. En cela, elle recouvre deux aspects fondamentaux : L'assurance morale et l'assurance matérielle. Une personne en sécurité est dans cette optique une personne à l'abri du danger et de tout besoin matériel.

Ainsi, la sécurité recouvre plusieurs acceptions en fonction du domaine dans lequel elle est employée. Mais, le dénominateur commun de toutes ces définitions est qu'elles supposent une idée de tranquillité et d'absence de troubles ou d'éléments subversifs. Au regard de tout ce qui précède, la sécurisation désigne donc l'action de sécuriser, c'est-à-dire de rendre sûre. Dans la présente réflexion, la sécurisation d'une frontière ne suppose pas seulement sa militarisation car, cela traduirait une volonté de fermeture qui pénaliserait l'activité économique des populations situées de part et d'autre de la frontière. La notion de sécurisation devra être appréhendée dans cette analyse comme un concept global, un tout qui intègre une mise en valeur de l'espace à travers la présence effective de l'administration, la matérialisation de la frontière et l'impulsion du développement²², c'est-à-dire, permettre aux populations de vivre à l'abri de la peur et des besoins, fournir l'éducation, les soins de santé, les conditions idoines de vie pour que les individus s'émancipent et pour permettre aux populations des zones frontalières de se mouvoir et de s'interpénétrer. Sécuriser dans ce cas revient à promouvoir un projet de société faisant plus attention à l'individu et à ses besoins.

Vue sous cet angle, peu d'Etats africains ont pu mettre en place une politique de sécurisation efficiente de leurs zones frontalières.

- **Le Cameroun et ses frontières**

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la gestion des frontières en Afrique. Antony Asiwaju s'est interrogé sur le développement des zones frontalières du Nigéria²³. Partant d'un constat simple qui fait état de la marginalisation de ces espaces, qui sont pénalisés par

²⁰ Saïbou Issa, 2001, « conflit et problème de sécurité aux abords du Lac Tchad », Thèse de Doctorat PHD, Université de Yaoundé I, p. 81.

²¹ *Le Petit Robert*, 2001, version électronique.

²² Le concept de développement ici doit être perçu sous une double dimension. Un aspect matériel qui s'assimile à l'idée d'amélioration des conditions de vie des populations (augmentation du pouvoir d'achat, création d'infrastructures sociales telles hôpitaux, électrification, eau potable, routes, ponts, etc.) et un aspect spirituel qui passe par la formation et l'entretien d'un capital culturel à travers l'éducation.

²³ Asiwaju, 1989.

rapport aux régions situées à l'intérieur, il appelle à un développement des périphéries nigérianes. Plusieurs autres travaux se sont attardés à mesurer l'impact de la sécurité des espaces frontaliers sur l'autorité des Etats. La première approche impulsée par Karine Bennafla considère les espaces frontaliers comme des aires géographiques permettant de consolider l'autorité de l'Etat et la présence de celui-ci sur son territoire²⁴. Discreditant la thèse qui scelle la fin de l'autorité de l'Etat dans les zones frontalières au regard de la spécificité de ces espaces recomposés, elle démontre plutôt que ce nouveau schème renforce plutôt l'autorité de celui-ci sur son territoire dans la mesure où il apparaît comme un acteur privilégié du commerce transfrontalier car facilitateur à travers l'ouverture des marchés frontaliers mais aussi par la construction des infrastructures de communication qui permettent aux villes frontalières et intérieures d'être liées par des rapports d'interdépendance, situation qui consolide de manière efficiente le pouvoir de l'Etat dans les zones frontalières.

La seconde approche faisant des territoires frontaliers des menaces pour l'Etat au regard de leur relative indépendance est incarnée par les travaux de J.O Igué²⁵, Janet Roitman²⁶, J.P. Raison²⁷. Pour eux, la constitution des espaces frontaliers représentent un danger pour l'autorité des Etats dans la mesure où ces types d'aires géographiques sont relativement coupés des centres de décisions, situation qui confère à ceux-ci une relative indépendance vis-à-vis du pouvoir central. Ils parlent dans ce cas de « périphéries nationales »²⁸, de « garnison entrepôt », de « régions informelles ».

Loin d'être contradictoires, ces deux approches sont complémentaires, elles prouvent à suffisance que le contrôle et la sécurisation des espaces frontaliers exige une implication forte des Etats dans la viabilisation et le développement des frontières. Néanmoins, leurs insuffisances résident dans le fait qu'elles ne font pas un lien direct entre l'état de sous-développement des zones frontalières et le phénomène d'instabilité. Or la notion d'instabilité est synonyme de désordre, résultat soit d'une contestation ou d'une absence de politique efficiente de gouvernance. Lorsque nous replaçons cette donnée dans le cadre des borderlands

²⁴ K. Bennafla, 1999, « La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique Centrale », *Politique africaine* n° 73, pp. 24-49.

²⁵ J. O. Igué, 1995 *Le Territoire et l'Etat en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala.

²⁶ J. Roitman, 2003, « la garnison entrepôt : une manière de gouverner dans le bassin du lac Tchad », *Critique Internationale*, n° 19, pp. 93-115.

²⁷ J.P Raison, 1983-1984, « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine », *Espaces africains en crise, Travaux de l'Institut géographique de Reims*, pp. 5-18.

²⁸ Terme utilisé par J. O. Igué pour désigner des espaces économiques autonomes qui se greffent sur deux ou plusieurs Etats nations.

en Afrique, on s'aperçoit qu'il existe une corrélation entre la notion de sécurité et de développement à travers les schèmes suivants :

- L'absence des infrastructures de transport et de communication dans les zones frontalières limite l'emprise de l'Etat sur les régions excentriques
- Le manque de politique sociale de développement (hôpitaux, eau potable, écoles, manque d'activité génératrice de revenus, etc.) dans les borderlands expose les populations des frontières à la pauvreté et l'insécurité sous toutes ses formes
- Cette pauvreté pousse ces populations à chercher des alternatives pour la survie dans un environnement de quasi abandon.
- Ces stratégies de survie sont entre autre la contrebande, les trafics illicites, le banditisme transfrontalier dans un environnement où les jeunes n'ont pas accès à l'école et où la frontière devient une modalité de survie et d'accumulation.

Ces différents paradigmes explicatifs collent assez bien à la réalité camerounaise en matière de gouvernance de ses frontières et espaces périphériques.

La prédilection pour le Cameroun comme cadre d'analyse dans cette partie, n'est évidemment pas un choix dénué de motivations scientifiques. Il témoigne d'une logique opératoire. Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale soumis depuis les indépendances aux défis de sécurisation de son territoire (rébellion upéciste de 1955 à 1971) et aux effets domino des crises dans la sous-région (déstabilisation constante du Tchad, et de la Centrafrique, voisinage litigieux avec le Nigéria). Il sort d'un conflit frontalier avec ce dernier dans le Golfe de Guinée (Bakassi) et dans le Lac Tchad(Darak), ses parties septentrionale et orientale subissent les assauts répétitifs de bandes armées appelées « coupeurs de route ». Il nous apparaît donc comme un cas d'école permettant de mettre en exergue les problèmes de développement et de sécurité dans borderlands en Afrique.

La principale difficulté méthodologique qui s'impose à toute étude sur la politique camerounaise des frontières est de pouvoir contourner son caractère insidieux et dissimulé. Cette situation amène parfois à se poser la question d'une existence ou non d'une politique camerounaise en matière de gestion des frontières. Cette interrogation n'est nullement fortuite, elle traduit un paradoxe certain, résultat d'une situation de « quasi indifférence » de l'Etat camerounais devant le phénomène d'insécurité, de contrebande, du manque d'infrastructure de transport et de communication, et du sous-développement sur ses frontières internationales

- **Frontières camerounaises et phénomène d'insécurité**

L'insécurité n'est pas un phénomène inédit dans les borderlands camerounais. Depuis le lendemain des indépendances, elle s'impose comme un problème majeur pour l'Etat dans sa mission régaliennne de sauvegarde de sa souveraineté. Sont traités sous le vocable d'insécurité ici, la criminalité transfrontalière, la contrebande, et les trafics de toute sorte.

De 1955 à 1970, l'Etat camerounais est confronté à la rébellion de l'UPC. Banni de la scène politique camerounaise par décision du conseil des ministres le 13 Juillet 1955²⁹, la branche armée de cette formation politique (ANLK) utilise la dyade camerouno-congolaise comme passerelle pour déstabiliser le territoire camerounais. Dans un contexte de guerre froide, les rebelles reçoivent de la République populaire du Congo dirigé pas Massamba Debat un appui conséquent. Ainsi, Ils sont formés à la guérilla marxiste au Congo, « ils sont hébergés gratuitement et bénéficient de subsides de toute sortes. Ils reçoivent des armes et des munitions. Même si cet armement leur est assuré par les puissances extra-africaines il se fait par l'entremise des autorités congolaises »³⁰. Utilisant le territoire congolais comme base de repli arrière, ils essaient l'insécurité sur le territoire camerounais. La zone frontalière difficile d'accès comme Mouloundou en pleine forêt équatoriale abrite une zone libérée³¹.

Les Upécistes bénéficient ainsi de la porosité de la frontière entre le Cameroun et le Congo pour plonger le territoire camerounais et à fortiori les zones frontalières dans l'insécurité totale. La rébellion durera plus d'un demi-siècle, preuve de l'incapacité du gouvernement camerounais à sécuriser sa frontière avec le Congo. C'est la mise en place de patrouilles mixtes, résultat de la normalisation des relations entre Yaoundé et Brazzaville consécutive à la chute du régime de Massamba Debat qui mettra un terme à la rébellion. Néanmoins, toute l'attention portée par le gouvernement camerounais à combattre la rébellion fait baisser le niveau d'alerte aux autres frontières internationales, où règne le phénomène de contrebande en toute impunité. A ce titre, le cas de la frontière avec la Guinée Equatoriale est illustratif. Dans une correspondance datée 24 avril 1965 et adressée à l'attention du ministre délégué à la présidence par la direction de l'administration fédérale, il est fait état de l'existence d'un trafic clandestin à la frontière Cameroun-Guinée équatoriale. Cette note dit en substance qu' :

Il semblerait que des Camerounais, partant de Douala, Edéa, Eséka, Kribi, Yaoundé, etc., et empruntant des pistes de brousse difficiles à contrôler, s'infiltrèrent jusqu'au territoire de Rio Muni,

²⁹ V. T. Le Vine, 1970, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, vol II, Paris, les Editions Internationales, p. 48.

³⁰ 1AA60/ANY : *Activité des rebelles camerounais au Congo Brazzaville*.

³¹ Onana Mfege, 2004, *Le Cameroun et ses frontières*, Paris, l'Harmattan, p. 121.

pour se livrer à une contrebande dont l'importance se fait chaque jour de plus en plus grande³².

Il est indéniable de dire que l'existence d'un tel trafic est tributaire de la porosité des frontières camerounaises avec les pays limitrophes dans un contexte, où relevons-nous, le gouvernement Ahidjo est confronté à la lutte contre la rébellion. De nos jours, le phénomène de contrebande n'a pas disparu des frontières camerounaises. La frontière avec le Nigéria est pertinente à cet égard. En effet chaque jour, le carburant frelaté (zouazoua), les produits électroménagers, les motos, et autres produits passent la frontière sans être interceptés. Des jeunes camerounais ont fait du métier de contrebandier et de passeur, un emploi à plein temps³³. Certaines sociétés d'Etat à l'instar de la SODECOTON sont menacées de faillite à cause du trafic de coton qui est vendu frauduleusement au Nigéria. Le 28 septembre 2008, un commando non identifié opère un braquage spectaculaire dans la ville balnéaire de Limbé en tenant en respect toute une ville³⁴.

Dans un autre registre, l'Etat de la Dyade avec la RCA de 1960 à 1982 est marqué par le rapt de femmes, les incursions des populations centrafricaines en territoire camerounais, la spoliation des commerçants camerounais par les autorités centrafricaines³⁵. En 2001, un incident frontalier a ravivé les tensions entre les deux Etats à cause de l'implantation du drapeau centrafricain en territoire camerounais³⁶.

Avec la république du Tchad, les problèmes frontaliers sont entre autre les cas d'insécurité liés aux agressions des bergers camerounais par des Tchadiens en période de transhumance, les violations territoriales, le vol de bétail, la transgression de la frontière.³⁷ A ceci s'ajoute d'autres problèmes comme l'insécurité environnementale matérialisée par la transgression de la frontière et la coupe d'arbres par des ressortissants tchadiens en terre camerounaise, les litiges de pêcheurs sur les rives du Logone mais aussi les conflits

³² A.N.Y.1AA383/1: *Cameroun /Guinée Equatoriale: Relations Cameroun- Guinée Equatoriale*.

³³ Pour plus de précision lire, Djanabou Bakary, 2008, « la contrebande féminine transfrontalière des marchandises entre le Cameroun et le Nigéria », communication présentée au colloque international « *vivre et tracer les frontières* », Tanger, du 31 janvier, au 2 février.

³⁴ D. Nowou, 2008, « questions et révélations sur l'attaque de Limbé », Mutation, <http://www.cameroun-info.net/stories/0,23669,@,insecurite-tout-sur-l-attaque-de-limbe.html>, consulté le 05 septembre 2011 à 15h 50

³⁵ ANY 1AA383/5 :*Relations Cameroun-RCA 1968-1969*

³⁶ S. Chi Elvidios, 2010, « Cameroun-RCA : les Centrafricains hissent leur drapeau à Garoua Bouläi », Mutation, <http://www.camer.be/index1.php?art=9045&rub=11:1>, consulté de 05 septembre 2011 à 15h 54.

³⁷ A.N.Y/1AA383/4: *Relation Tchad-Cameroun*

frontaliers liés aux affrontements entre populations camerounaises et populations tchadiennes³⁸.

Dans le lac Tchad, certaines îles camerounaises sont occupées par l'armée tchadienne. En effet, plusieurs des éléments des forces armées tchadiennes exercent depuis quelques temps leur influence sur Nimeri, île camerounaise située dans l'arrondissement de Darak à environ dix km du chef lieu d'arrondissement. Ceux-ci pratiquent dans cette partie du territoire une influence assez grande car armée lourdement et prêt à riposter en cas de représailles de la part du gouvernement camerounais. Cette situation appelle celui-ci à prendre des mesures conséquentes et à user des mécanismes bilatéraux avec la république du Tchad pour la protection de son territoire. Tout pêcheur camerounais qui s'aventure dans la zone court le risque d'être arrêté et de voir son matériel de pêche confisqué³⁹.

L'état de la frontière avec le Nigéria est marqué quant à elle par l'occupation de certains territoires camerounais par des populations nigérianes, il s'agit de Darak dans le lac Tchad et de la péninsule de Bakassi dans le Golfe de Guinée. En 1981, une flottille nigériane pénètre en eau camerounaise dans la zone de Bakassi, il s'en suit un accrochage entre les deux armées. Cette situation marque de manière effective le début du conflit frontalier entre les deux Etats. La précision qu'il convient de faire est que jusqu'en 1984, soit vingt quatre ans après son indépendance le Cameroun n'a pas de commission de frontières. Il ne se dote d'un organe chargé de la gestion (CNF) de ses frontières qu'en 1985. Mais, celle-ci n'a jamais fonctionné. Elle est restaurée en 2001, date à laquelle est nommé à sa tête un secrétaire permanent en la personne de Maurice Kamto. Nonobstant toutes ces mesures administratives, le déploiement de celle-ci n'est pas perceptible sur le terrain.

A partir de 1990, les régions septentrionale et orientale du Cameroun sont enclines au phénomène de coupeurs de routes. Ces différentes milices sévissent sur la dyade avec le Tchad, la RCA et dans une certaine mesure sur celle avec le Nigéria. Les modes opératoires de ces bandits de grand chemin sont les embuscades sur les routes rurales et principales par le biais de troncs d'arbres coupés et jetés sur la chaussée pour obstruer le chemin, armées lourdement et se servant de chevaux pour se déplacer plus rapidement à travers la plaine et les zones difficiles d'accès. Les axes comme Kousseri, touboro, ziguéziguagué, Mbaïboum, Tcholliré sont devenus de véritables guets-apens aussi bien pour les commerçants, voyageurs, mais aussi les éléments de forces de maintien de l'ordre. C'est dans ce sillage

³⁸Ibid.

³⁹ Entretien avec Nguéma, gendarme major à la brigade de Darak, le 04 octobre 2010.

qu'il faut comprendre cette pensée de Karine Bennafla qui souligne :

La zone transfrontalière organisée autour de Mbaïboum est devenue, depuis la fin des années quatre-vingt, une région marquée par une forte insécurité à cause des agissements des coupeurs de route. Armés de kalachnikovs, ces derniers mènent des attaques recrudescents depuis trois ou quatre ans sur l'axe Touboro-Mbaïboum-Garoua⁴⁰.

Les forces jetées dans la bataille par le gouvernement camerounais pour combattre ces bandes armées sont à la limite insignifiante et ne peuvent fournir sur le terrain des effets escomptés. Surtout que, l'hypothèse d'un soutien tacite des autorités traditionnelles aux « zaraguina⁴¹ » n'est pas exclue. Karine Bennafla, en parlant du phénomène de coupeurs de route dans le Mayo-Rey estime :

Etant donné le quadrillage dense du département du Mayo-Rey par les barrières du baba, on voit mal comment les coupeurs de route parviennent à circuler et à sévir aussi aisément, à défaut d'accommodements avec le pouvoir traditionnel. Pourquoi certains véhicules, comme ceux de la Sodécoton, sont-ils délibérément épargnés par les coupeurs de route et bénéficient-ils d'une sorte de sauf-conduit tacite ? En outre, comment le lamido peut-il laisser ainsi défier son autorité, dont il se targue tellement, à moins d'en retirer également quelques bénéfices? Laisser le champ libre aux coupeurs de route ne fait-il pas partie de la stratégie du baba qui prétexte l'insécurité pour réclamer des pouvoirs encore plus étendus au gouvernement de Yaoundé? Mais ce faisant, le lamido ne risque-t-il pas de tuer la poule aux œufs d'or⁴² ?

Ces différentes interrogations sont pertinentes lorsqu'on a à l'idée les multiples menaces de déstabilisation que font peser les coupeurs de route sur le Nord Cameroun en général et la zone du Mayo-Rey en particulier. Les brigades de gendarmeries rurales dotées d'effectifs très réduits n'apportent pas de résultats probants dans la lutte contre l'insécurité.

⁴⁰ Karine Bennafla, 1998, « Mbaïboum : un marché au carrefour de frontières multiples », *Autrepart* n°6, pp.53-

⁴¹ Cette expression désigne dans le Nord du Cameroun, le nom donné aux coupeurs de routes.

⁴² Bennafla, 1998, pp. 70-71.

Dans une brigade de gendarmerie rurale il est difficile de trouver un effectif supérieur à 5 éléments. Or le périmètre à quadriller quand on connaît la longueur de la frontière qui sépare le Cameroun du Nigéria puis du Tchad et de la RCA est très grand. D'où la relative inefficacité des forces de gendarmerie devant ce phénomène. En 1997 est créé le BLI pour lutter efficacement contre le phénomène de coupeurs de route. Malgré quelques résultats satisfaisant qui font reculer la criminalité dans cette région du Cameroun, on assiste à partir de 2003⁴³, à une mutation du mode opératoire des bandes armées qui opèrent maintenant par des prises d'otages, ce qui rend encore plus difficile la mission des forces armées camerounaises face à ce phénomène qui est devenu assez alarmant. Les populations ne sont plus paisibles et vivent désormais sur un état de qui-vive permanent. Dans cette logique, les rapt d'enfants des populations nomades moyennant de fortes rançons sont devenus des phénomènes récurrents. A ces différents problèmes d'insécurité s'ajoutent l'inaccessibilité aux zones frontalières résultat du manque d'infrastructure de transport.

Le manque d'infrastructure dans les zones frontalières camerounaises

Les borderlands camerounais sont restés depuis les indépendances des espaces pénalisés du point de vue développement. Ils sont pour l'essentiel des zones inaccessibles à cause du manque d'infrastructures de transport (voir photo 1) et de communication.

A titre d'exemple pour rallier Darak, localité du Lac Tchad sujet récent du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigéria, il faut un minimum de 22h de voyage à partir de Kousseri (la distance qui sépare les deux localités représente moins de 150km) à cause du manque de route. Seule la voie fluviale permet de rejoindre Darak car la route est impraticable en saison des pluies.

⁴³ Saïbou Issa, 2006, « la prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis/R.C.S.P. /C.P.S.R. Vol. 13, Numéros 1 -2, p.120.*

Photo1 : Passagers en partance pour Darak



Cliché Sourna Loumtouang Erick, 01 Octobre 2010.

Dans les régions frontalières camerounaises les populations se sentent abandonnées par l'Etat qui ne revient vers elle qu'à l'approche des échéances électorales. Il y manque cruellement des infrastructures sociales comme les hôpitaux décentes (photo 2), les adductions en eau potable, l'électrification, les moyens de communication. En effet, il n'existe sur l'île de Darak aucune antenne permettant de capter le signal de la radio nationale encore moins de la télévision. Aucun opérateur de téléphonie mobile n'est pour l'instant installé sur place. Ce qui donne à la région l'allure d'un espace où les populations sont autarciques et vivent sans communication avec l'extérieur. Toute chose qui n'est pas de nature à renforcer chez les populations de Darak le sentiment national, et le fait d'appartenir comme les populations de l'hinterland au même pays. D'ailleurs, pour beaucoup de camerounais, même de la région septentrionale l'île de Darak est la belle inconnue, un coin perdu de la République qui n'existe que dans les esprits des amateurs de géographie et de culture générale.

Cette phrase du maire de Darak, localité rétrocédée à l'issue du conflit Cameroun-Nigéria est pertinente, lui qui dit : « l'Etat a alimenté les populations avec des mots, beaucoup de choses ont été prévues mais rien n'a été fait⁴⁴. ». Ces propos évocateurs à plus

⁴⁴ Entretien avec. Evélé Jean Pierre, 2^e adjoint au maire, Darak le 04 Octobre 2010 à 10h12.

d'un titre traduisent toute la déception face aux promesses non réalisées par le gouvernement camerounais en matière d'infrastructures dans la zone de Darak.

Photo 2 : Hôpital de Darak



Cliché Sourna Loumtouang Erick, 05 Octobre 2010.

Cette bâtisse sur la photo est l'hôpital de la l'arrondissement de Darak, localité rétrocedée à l'issue du conflit Cameroun-Nigéria dans le lac Tchad. En dépit des projets de développement prévus pour viabiliser la zone du lac Tchad en général, peu de choses ont été jusqu'ici réalisées. L'aspect de ville est semblable à un camp d'escale au regard des habitations en matériaux provisoires (photo 3).

Photo 3 : Aspect de l'habitat à Darak



Cliché Sourna Loumtouang Erick, 04 Octobre 2010.

Il règne sur l'île une insalubrité totale, le milieu écologique est favorable à la prolifération des maladies liées à l'eau comme le choléra, la dysenterie, la Bilharziose, etc.

En somme, la situation périphérique des espaces frontaliers les a contraints la plupart du temps, à être relégués au second plan dans le processus de construction nationale. Espaces pénalisés, ils apparaissent en Afrique comme des aires négligées et sujettes à plusieurs problèmes parmi lesquelles le manque d'infrastructures de communication, de transport mais aussi le manque du strict minimum d'infrastructures sociales, socles d'un développement harmonieux et d'un bien être des populations qui y vivent. La réalité camerounaise en la matière est un phénomène étrange qui s'apparente à une situation d'abandon et de négligence chronique des frontières camerounaises. D'où cette réflexion de Guy Roger Ebah qui estime :

Les frontières constituent la vitrine du Cameroun pour l'étranger qui arrive par voie terrestre, maritime ou fluviale d'un autre pays limitrophe ou non. La première image enregistrée à l'arrivée, est celle qu'on se fait. Il va de soi qu'un étranger qui vient par exemple d'une route bitumée, d'une ville électrifiée, peut s'inquiéter d'entrer par une route poussiéreuse au Cameroun qui regorge des potentialités énormes et qui a un rôle de premier plan à jouer dans la sous région d'Afrique centrale, ou il est reconnu comme leader⁴⁵.

Les zones frontalières doivent être viabilisées car « seules des frontières mises en valeur, peuvent fixer les populations concernées. Sans un minimum d'infrastructures diverses, les populations camerounaises risquent de désertir les zones frontalières et de les abandonner aux étrangers»⁴⁶. Lorsque l'on examine de façon plus sereine le conflit qui a opposé le Cameroun au Nigéria dans le lac Tchad, l'on se rend compte que cette réalité est confirmée car l'essentiel du tissu humain qui constitue la localité de Darak et ses environs est d'origine diverse : une minorité camerounaise côtoie une majorité nigériane et plusieurs nationalités à l'instar des Tchadiens, des Nigériens, des Ghanéens, etc. L'occasion est plus que jamais de mise, pour lancer un vaste programme objectif et réaliste de développement des zones frontalières camerounaises car, celles-ci doivent refléter l'état de l'Etat. Une réalité vraiment triste lorsque le long d'une dyade un poste frontière camerounais construit en

⁴⁵ G. R. Eba'a, 2008, *Affaire Bakassi, genèse, évolution et dénouement de l'affaire de la frontière terrestre et maritime Cameroun-Nigéria*(1993-2002), Yaoundé, Presse de l'UCAC, p. 201.

⁴⁶ Ibid.

paille et dont les couleurs du drapeau ne rappelle guère celles du Cameroun fait face à un poste frontière d'un pays limitrophe construit en matériaux définitif. Dans ce sens la CNF qui a été redynamisé par décret présidentiel le 27 juillet 2001 devrait pleinement jouer son rôle pour qu'on puisse aboutir à la définition d'une politique camerounaise des frontières à l'exemple des ambitions et des objectifs que se sont fixés le dirigeants camerounais.

III- Les défis à relever pour une sécurisation efficiente, le développement des borderlands et l'intégration africaine

Le vœu cher à Kwamé Nkrumah de voir une Afrique unie au sein d'un gouvernement continental reste inassouvi. Il reste un défi pour l'Afrique contemporaine. Raison pour laquelle, cette partie qui clos l'analyse table sur les défis à relever pour la sécurisation des frontières d'Etat africains et l'intégration.

- **Sécuriser les frontières pour une stabilité des Etats**

L'intégration régionale et continentale est un processus graduel qui passe inéluctablement par des politiques de sécurisation des frontières par les Etats pris individuellement. Une intégration qui ne met pas un point d'orgue sur la sécurité est vouée à l'échec, simplement parcequ'un Etat non sécurisé intégré à des espaces sûres, crée un effet de contagion.

Une intégration viable des Etats africains doit donc se baser d'abord sur une politique de sécurisation des périphéries. Le développement de l'Afrique n'est possible que dans la paix. Or les borderlands du continent sont des espaces peu maîtrisés et par conséquent instables. Le plus grand chantier réside donc dans le combat contre l'insécurité. Ce phénomène a pour cause première la non matérialisation des frontières en Afrique, la porosité frontalière, le quadrillage non exhaustif des frontières pour limiter les trafics d'armes. En effet, Peu d'Etats ont des frontières délimitées et occupées par les administrations. Or, la présence d'un Etat sur ses frontières joue un rôle dissuasif très fort qui empêche les intrusions de bandes armées ou de populations d'Etats voisins. Les Etats doivent mettre sur leurs frontières des repères visibles comme les sous-préfectures, les brigades de gendarmerie, les postes de police, de douane, les services administratifs, etc. En outre ils doivent se réapproprier leurs espaces de souveraineté. Cette pensée de Paul Lowy est pertinente à plus d'un égard. Pour lui : « on ne peut penser l'espace innocemment car

l'espace est un enjeu. Contrôler la répartition des choses et des gens, des ressources mais aussi des idées : voilà ce qui concrétise le pouvoir politique »⁴⁷.

- **Doter les borderlands d'infrastructures sociales**

Loin d'être des garnisons, les zones frontalières sont des espaces où vivent des populations. Elles aspirent au même titre que les populations des territoires du centre l'amélioration de leurs conditions de vie. Il convient de doter les zones frontalières d'infrastructures sociales comme les hôpitaux, les adductions en eau potable, de construire les écoles (photo 4), de mettre en œuvre des projets d'électrification.

Photo 4: Aspect de la Darak international nursery and primary school



Cliché Sourna Loumtouang Erick, 04 Octobre 2010

L'iconographie comme le mentionne Kaplan est « extrêmement précieuse, puisqu'elle est le seul témoignage réel de l'aspect humain de la vie [...] c'est grâce aux gravures et aux tableaux que nous reconstituons le cadre de vie, l'ambiance d'une époque⁴⁸. La photo ci-dessus présente l'aspect de la Darak International nursery and primary school, école qui après la rétrocession de l'île au Cameroun n'a bénéficié d'une construction en matériaux définitifs. La régularité des pluies dans l'île en saison de crue du lac Tchad et les rafales de vent dévastatrices exposent les élèves à plusieurs risques.

⁴⁷ P. Lowy cité par E. Sourna Loumtouang, 2010, p. 29.

⁴⁸ Grawitz, M., 2001, *Méthodes des sciences sociales*, II^e édition, Paris, Dalloz, p. 596.

La sécurisation des frontières ne doit pas simplement être appréhendée sous le volet géopolitique et géostratégique. Il ne revient donc pas à militariser la frontière, car cela traduirait une volonté défensive, qui ne cadre pas avec les réalités africaines. Car, il ne faudrait pas perdre de vue le fait que par delà les frontières des Etats africains, il existe des solidarités ethniques et commerciales. L'initiative du concept de « pays frontières⁴⁹ » est par conséquent à encourager. Mais, convient-il davantage de promouvoir les projets à vocation sous régionales dans les domaines éducatif et sanitaire. Il s'agit concrètement de créer dans des zones frontalières voisines des écoles à vocation sous régionales où peuvent être scolarisées des enfants des pays voisins proches qui n'ont pas accès chez eux à une éducation compte tenu du manque d'infrastructures. On pourrait aboutir à long terme dans les sous-régions à une harmonisation des politiques éducatives.

- **Augmenter les capacités des populations en matière d'entrepreneuriat pour lutter contre la contrebande et les trafics illicites**

Les populations des zones frontalières ont développé des stratégies de survie dans un contexte de quasi abandon de l'Etat. Elles ont bénéficié de la porosité des frontières et ont développé la contrebande pour nourrir les familles et survivre dans un environnement hostile. Il y'a une grande nécessité pour les Etats d'opérer une reconversion de ces populations à travers l'encouragement à l'entrepreneuriat afin d'augmenter leur pouvoir d'achat. Créer une caisse de financement pour les activités économiques transfrontalières afin de créer un cadre légal au commerce transfrontalier jadis clandestin. Ceci permettrait de réduire les gros déficits dans les caisses des Etats, lourd tribut de la contrebande.

- **Faciliter l'accessibilité aux périphéries à travers la création d'infrastructures de transport et de communications afin de faciliter l'interconnexion entre les zones frontalières**

Plusieurs espaces frontaliers ne communiquent entre eux qu'à travers des sentiers sinueux, des pistes frayées dans la broussaille. Ils sont parfois inaccessibles à cause du manque de voies de communication. Cette situation est un danger pour l'Etat qui ne peut contrôler de manière efficace ses frontières car, celles-ci fonctionnent comme des territoires autonomes. Cette optique rejoint les thèses développées par Igué, J. Roitman, J. Raison, qui

⁴⁹ Le «pays-frontière» se définit comme un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs États limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socio-économiques et culturels. Pour plus de précision confère, Résultat du séminaire de Sikasso du 4-7 mars 2002 sur le concept de « pays-frontière » dans le processus d'intégration sous-régionale Ouest-Africaine.

parlent respectivement de « périphéries nationales », de « garnison entrepôt », « espace informel ». De plus, cette situation freine davantage le processus d'intégration car, les périphéries ne sont pas reliées les unes entre les autres. Il appartient donc aux Etats pris individuellement de développer les réseaux routiers reliant les territoires excentriques et ceux de l'intérieur pour faciliter la cohésion de l'ensemble national, le contrôle du territoire, le rapprochement du pouvoir des administrés, le développement des *borderlands*, l'essor du commerce à travers le ravitaillement du centre par la périphérie et vice versa.

- **Intégrer à la notion de développement des borderlands les préoccupations environnementales.**

En examinant de près les conflits de frontières qui ont cours sur le continent, on se rend compte qu'elles ont un lien direct avec l'exploitation des ressources naturelles. En effet, plusieurs frontières entre Etats africains ont pour support des données géographiques naturelles comme des cours d'eau, des montagnes, des forêts, etc. Un développement qui ne prend pas en compte ces préoccupations environnementales est un développement éphémère car en détruisant les ressources d'un espace écologique fragile, on crée en plus d'une crise écologique, une crise humaine car la raréfaction des ressources naturelles est en elle-même un facteur de conflictogène. Les projets de développement doivent prendre en compte la spécificité du milieu écologique et promouvoir un développement durable.

Conclusion

A la base de toute dynamique développementaliste, il faut un environnement calme et paisible. Au regard du contexte africain actuel, l'instabilité des Etats apparaît comme un frein au processus d'intégration. Les frontières sont les premières touchées par ce fléau à travers les conflits armés, la contrebande, la criminalité transfrontalière, etc. Tournant la page des réflexions qui faisaient de l'artificialité des frontières la cause de l'état de sous-développement de l'Afrique, il apparaît dès lors que la nature conflictogène des *borderlands* africains découlent d'une absence de politique efficace de gestion de ces périphéries par les Etats du lendemain des indépendances jusqu'à nos jours. Peu arrimées au territoire du centre, elles se sont développées de manière autonome en devenant des aires propices à la criminalité, à la contrebande. Ses populations sont restées pauvres et à la merci du danger. Au moment où l'Afrique aborde ce XXI^e siècle, il est impérieux de viabiliser les périphéries à travers leur sécurisation, et leur développement. Car, la construction d'Etats solides passe par l'atténuation des inégalités régionales entre les territoires du centre et les régions

excentriques. Développer c'est sécuriser et sécuriser les périphéries c'est faire un pas décisif pour l'intégration efficiente du continent.

Références bibliographiques

- Asiwaju, 1999, « Fragmentation et intégration : quel avenir pour les frontières africaines ? », Bamako, Unesco, communication présentée au colloque : des frontières en Afrique du XII e au XXIe siècle.
- I. Asiwaju, 1989, *Development of border regions*, Lagos, National Boundary Commission.
- Abdelmoughi Benmessaoud Tredano, 1989, *Intangibilité des frontières et espace étatique en Afrique*, Paris, Bibliothèque africaine et malgache.
- Boutros Boutros-Ghali, 1973, *les conflits de frontière en Afrique*, Paris, Edition technique et économiques.
- C. Bouquet, 2003, « L'artificialité des frontières en Afrique subsaharienne », *Les Cahiers d'Outre-mer* [En Ligne], 222 | Avril-Juin, mis en ligne le 13 février 2008, URL: <http://com.revues.org/index870.html>.
- C. Coquery-Vidrovitch, 1999, « Histoire et perception des frontières en Afrique du XIIe au XXe siècle », Bamako, Unesco, communication présentée au colloque : des frontières en Afrique du XII e au XXIe siècle.
- D. Nowou, 2008, « questions et révélations sur l'attaque de Limbé », *Mutation*, <http://www.cameroon-info.net/stories/0,23669,@,insecurite-tout-sur-l-attaque-de-limbe.html>, consulté le 05 septembre 2011 à 15h 50
- Djanabou Bakary, 2008, « la contrebande féminine transfrontalière des marchandises entre le Cameroun et le Nigéria », communication présentée au colloque international "vivre et tracer les frontières", Tanger, du 31 janvier, au 2 février.
- E. Sourna Loumtouang, 2010, « Sécurisation des frontières du Cameroun : cas de la politique de développement de Darak (1985-2010) », Thèse de Master Recherches en Histoire, Université de Ngaoundéré.
- G. Dussouy, 2006, *les théories géopolitiques (Traité de Relations internationales (I)*, Paris, l'Harmattan.
- G. R. Eba'a, 2008, *Affaire Bakassi, genèse, évolution et dénouement de l'affaire de la frontière terrestre et maritime Cameroun-Nigéria (1993-2002)*, Yaoundé, Presse de l'UCAC.
- Hildebert Isnard, 1931, *Géographie de la décolonisation*, Paris, PUF.

- J .P Raison, 1983-1984, « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine », *Espaces africains en crise*, Travaux de l'Institut géographique de Reims.
- J. O. Igué 1989, « le développement des périphéries nationales en Afrique », *Intertropiques*, Paris, ORSTOM.
- J. O. Igué, 1995, *Le Territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala.
- J. Roitman, 2003, « la garnison entrepôt : une manière de gouverner dans le bassin du lac Tchad », *Critique Internationale*, n° 19.
- J. Roitman, 2004, « Autour du Lac Tchad intégration et désintégration », *Politique africaine* n 94.
- J. Ziegler, 1980, *Main basse sur l'Afrique*, Paris, Edition du Seuil.
- K. Bennafla, 1998, « Mbaïboum : un marché au carrefour de frontières multiples », *Autrepart*.
- K. Bennafla, 1999, « La fin des territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique Centrale », *Politique africaine* n° 73.
- M. J. Herskovits, 1965, *L'Afrique et les africains*, Paris, Payot.
- M. Lebedev, 2003, « Vers la renaissance du continent », *In Géopolitique africaine*, n° 12, Automne-Octobre.
- Onana Mfege, 2004, *Le Cameroun et ses frontières*, Paris, l'Harmattan.
- P. Boilley, 2005, Conférence sur « les Frontières en Afrique », intervenants : Pierre Boilley, Serge Michailof, Henri Médard. Modérateur : Sakamandé, Paris.
- P. Guichonnet, C. Raffestin, 1974, *Géographie des frontières*, Paris, Fayard.
- S. Chi Elvidios, 2010, « Cameroun-RCA : les Centrafricains hissent leur drapeau à Garoua Boulai », *Mutation*, <http://www.camer.be/index1.php?art=9045&rub=11:1>, consulté de 05 septembre 2011 à 15h 54.
- S. W. Boggs, 1940, *International Boundaries: a Study of Boundaries Functions and problems*, New York.
- Saïbou Issa, 2001, « conflit et problème de sécurité aux abords du Lac Tchad », Thèse de Doctorat PHD, Université de Yaoundé I.
- Saïbou Issa, 2004, « L'embuscade sur les routes des abords sud du Lac Tchad », *Politique africaine* 94.

- Saïbou Issa, 2006, « la prise d’otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis/R.C.S.P. /C.P.S.R. Vol. 13, Numéros 1 -2.*
- V. T. Le Vine, 1970, *Le Cameroun du mandat à l’indépendance*, vol II, Paris, les Editions Internationales.

Archives

- A.N.Y.1AA383/1: *Cameroun /Guinée Equatoriale: Relations Cameroun- Guinée Equatoriale.*
- A.N.Y/1AA383/4: *Relation Tchad-Cameroun*
- ANY 1AA383/5: *Relations Cameroun-RCA 1968-1969*
- 1AA60/ANY : *Activité des rebelles camerounais au Congo Brazzaville.*

Données Orales

- Entretien avec Nguéma, gendarme major à la brigade de Darak, le 04 octobre 2010.
- Entretien avec. Evélé Jean Pierre, 2^e adjoint au maire, Darak le 04 Octobre 2010.

Sigles et Abréviations utilisés dans le texte.

RCA : République Centrafricaine

BIR : Bataillon d’Intervention Rapide

CNF : Commission Nationale des Frontières

AOF : Afrique Occidentale Française

AEF : Afrique Equatoriale Française

BLI : Bataillon Léger d’Intervention

SODECOTON : Société de Développement du Coton